



AQUAVEYRE

"Les Amis du Lac d'Aydat"

Bulletin de mars 2011

- Soirée sur l'EAU
- Cheires-AMAP
- Hyla63
- Rappel des projets 2011
- Collectif TMD



Soirée - Débat

L'EAU POTABLE À AYDAT

D'où vient l'eau que nous buvons à Aydat, dans chacun de nos 17 villages ?

Vendredi 1^{er} Avril à 20 h 30

Salle de la Voûte à Aydat

Le contexte de l'alimentation en eau potable à Aydat,

Le rôle du maire et les positions des élus qui siègent au SIVOM, par **D. Portalier**

Présentation des ASA à Aydat

Historique, sources et protection des captages, analyses, décomposition du prix, difficultés

Présentation du SIVOM d'Issoire par G. Hubert, technicien délégué par le président

Débat sur la réduction des consommations d'eau

au niveau du réseau, de la commune d'Aydat et des ménages

Animation par **Pierre Sauvat**, de l'association **Cynorhodon**

Entrée libre !



Découvrez l'exposition "Suivez le SDAGE" à l'Espace de Loisirs à partir du samedi 26 mars

L'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité à préserver. C'est une ressource limitée et un besoin vital; son accès devrait être en tout lieu du monde le premier des droits fondamentaux. C'est pourquoi l'eau ne peut être considérée comme une marchandise. Chacun doit pouvoir disposer d'une eau salubre, suffisante et de qualité, physiquement accessible et à un coût

raisonnable pour les besoins individuels comme pour les usages collectifs.

Nous sommes tous responsables de cette ressource, individuellement et à travers les mandats que nous donnons à nos élus et aux délégués qu'ils choisissent. Déléguer ne signifie en aucun cas se désintéresser et oublier.

Cette soirée s'inscrit dans un cycle d'ateliers citoyens consacrés à l'eau. Le premier de ces ateliers était consacré à l'assainissement et à la phytoépuration comme alternative au réseau collectif dans les hameaux éloignés (mars 2009) et le troisième s'intéressera en 2012 aux pollutions de l'eau notamment par les produits phytosanitaires.

L'eau potable dans le monde

L'eau douce sous forme liquide ne représente que 1% des ressources en eau de la planète. Cette eau utilisée pour la consommation humaine provient des rivières et des plans d'eau, des eaux souterraines et des précipitations.

Là où elle est disponible, l'eau n'est pas toujours en rapport avec les besoins des populations. Un

Islandais dispose annuellement de 660 000 m³ tandis qu'un Somalien doit faire avec 19 m³. En moyenne sur Terre, les disponibilités par habitant sont de 6 000 m³ par an, mais elles diminuent au fur et à mesure que la population mondiale augmente. En outre, l'eau disponible n'est pas toujours potable ni utilisable du fait des pollutions d'origine agricole, industrielle, des carences de l'assainissement ou de la pollution atmosphérique. Dans le monde, 880 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable.

La consommation domestique (boisson, cuisine, hygiène) représente près de 10% de la consommation totale des terriens. Dans les pays riches, elle englobe les chasses d'eau des toilettes, l'arrosage des jardins, voire l'alimentation des piscines privées. Un Français consomme 150 litres par jour, un Américain 600 litres et un Africain du Sahel 10 litres. Plus d'1,1 milliard d'humains ne sont pas raccordés à l'eau potable.

Comité de Rédaction

Eliane Anglaret
Agnès Gauthier
Michel Jestin
Corinne Kerdraon
Christine Pacaud
Marilyn Venisse
Catherine Thomas
Marc Vialle

Source : Wikipédia

Les limites de la ressource en eau

Le Massif central est le château d'eau de la France et tout nous porte à croire que nos régions de montagne ne manqueront jamais d'eau potable. Ce n'est pas si sûr et le changement climatique n'est pas seul en cause.

Sur le bassin versant de la Veyre, entre la chaîne des Puys et le val d'Allier, des sources se perdent ou se tarissent, certains cours d'eau s'assèchent en été, les lacs se couvrent d'algues, les nappes d'eau souterraines baissent de niveau. Dans la Veyre et ailleurs, la vie aquatique a parfois disparu. Les zones humides ont tant régressé partout - en amont comme en aval - qu'elles ne jouent plus leur rôle d'éponge naturelle qui est de stocker, réguler et régénérer l'eau gratuitement.

La multiplication des rejets polluants, concentrés à l'extrême par les réseaux d'assainissement collectifs, dépasse les capacités des stations d'épuration qui

n'arrêtent ni les molécules des phytosanitaires, ni celles des médicaments. Tout finit dans un premier temps dans l'Allier, dans le lit duquel sont installés les captages pour l'alimentation en eau potable ...

Heureusement en octobre 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (dite DCE) a fait obligation aux Etats membres de l'Europe d'obtenir d'ici 2015 un bon état écologique de toutes leurs eaux superficielles, souterraines et côtières.

Une autre exigence de la directive est de n'admettre aucun recul de qualité des milieux aquatiques. Pour appliquer la directive, il a été réalisé en 2004 dans chaque bassin hydrographique (en ce qui nous concerne, le bassin Loire-Bretagne) un diagnostic de la qualité des eaux et un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (dit SDAGE), à savoir un document indiquant ce qu'il faut faire

ou ne pas faire pour obtenir le bon état en 2015. Le programme de mesures pour la période 2010-2015 est en cours d'élaboration. Il sera financé par les communes, les industriels, les agriculteurs, avec l'aide de l'agence de l'eau, des Régions, des Départements et de l'Europe. Il concernera la réduction des pollutions agricoles, le traitement des eaux usées, ainsi que la réhabilitation et la préservation des zones humides et des rivières.

Le contrat de rivière Veyre-Lac d'Aydat renforce l'action du SDAGE sur notre territoire et permet de mobiliser des compétences techniques au sein du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, ainsi que des financements supplémentaires pour des études et des actions. C'est une chance dont toutes les rivières, même très polluées ne bénéficient pas.

Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne et FRANE

Responsabilités et modes de gestion

En France, les communes sont administrativement responsables des services d'alimentation en eau potable. Cette responsabilité peut aussi s'exercer dans le cadre de l'intercommunalité (syndicats intercommunaux). A Aydat il s'agit du SIVOM de la région d'Issoire et de communes de la banlieue sud de Clermont. La commune (ou le syndicat) choisit le mode de gestion de ces services.

Elle a le choix d'en assumer directement la gestion (gestion directe ou régie) ou d'en confier tout ou partie à des

entreprises spécialisées en déléguant sa compétence pour une durée donnée (gestion déléguée, par exemple à la Lyonnaise des Eaux).

Sur Aydat, une partie de la commune est en gestion déléguée, l'autre est gérée directement par 3 A.S.A.⁽¹⁾ : Rouillas Bas - Le Lot, Fontclairant - Verneuge, La Garandie.

Le maire doit informer les usagers de la qualité de l'eau distribuée par un affichage des résultats du contrôle sanitaire. Il doit présenter un rapport annuel sur le prix et la

qualité des services d'eau et d'assainissement. Les modifications du prix de l'eau sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

⁽¹⁾ Association Syndicale Autorisée : groupement de propriétaires fonciers ayant pour objectifs d'effectuer, sur leur périmètre, des travaux d'entretien ou d'amélioration intéressant l'ensemble des propriétés, par exemple travaux sur le réseau d'eau potable.

Micro-trottoir réalisé entre Verneuge et Fontclairant sur le problème de l'eau survenu en Novembre 2010

— Moi je l'ai appris par le bouche à oreilles. Trois ou quatre jours plus tard, la Mairie a informé la population de ne plus boire l'eau jusqu'à nouvel ordre par un mot dans les boîtes aux lettres. Des bouteilles d'eau étaient disponibles à la maison du peuple; ça a duré une dizaine de jours ...

— Cette eau elle n'est peut-être pas toujours terrible, mais on ne la paye pas cher ...

— C'est rien, cette eau marron, juste le résultat d'un peu d'épandage là-haut, faut pas en faire tout un fromage ...

— Mais non, l'épandage, c'était il y a quelques années. Ce coup-ci, c'était la personne qui est chargée de mettre l'eau de javel dans la source qui ne l'a pas fait ...

— Nous, ça fait longtemps qu'on ne boit plus l'eau du robinet, on va chercher de l'eau propre avec des bidons à la fontaine du village.

LES GESTES POUR ECONOMISER L'EAU

Les multiples campagnes d'informations ont sensibilisé aux gestes d'économie d'eau. Ici, voici un éclairage sur deux secteurs : entretien de la maison et jardin

Bien entretenir les robinets et la chasse d'eau

Je répare mes robinets et ma chasse d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus chaque jour et une chasse d'eau, c'est 1000 litres d'eau perdus chaque jour. Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer. J'isole le chauffe-eau et les tuyaux : l'eau chaude arrive plus vite.

Arroser intelligemment son jardin

L'arrosage d'un jardin nécessite beaucoup d'eau : il faut donc arroser intelligemment afin de ne pas en gaspiller. Tout d'abord, il est préférable de ne pas arroser tard le matin ou en début d'après-midi car dans ce cas une grande quantité de l'eau versée s'évapore avant d'être absorbée par le sol : il est donc conseillé d'arroser le soir. D'autre part, n'hésitez pas à récupérer l'eau de pluie pour arroser votre jardin sans alourdir votre facture d'eau ou mieux, réutilisez l'eau de nettoyage des légumes pour arroser vos plantes.

Et surtout, biner pour aérer la terre : cela équivaut à deux arrosages !



RAPPEL DES PROJETS 2011

↪ Le samedi 14 mai : Nettoyage de printemps autour des lacs.

↪ Cet automne : Week-end Cinéma et Environnement.

CHEIRES AMAP



L'association a fêté ses 2 ans le 24 février et cela a été l'occasion d'une rencontre festive le soir de la distribution. Les cuisiniers et cuisinières s'étaient lancés dans un concours de soupe et ont rivalisé d'habileté pour confectionner leurs spécialités toutes plus appétissantes les unes que les autres. De nombreuses familles, parmi les 120 adhérentes actuelles, dont une grande majorité aydatoise, avaient répondu présent et ce fut un bon moment de convivialité.

Pour rappel, les adhérents se retrouvent chaque jeudi entre 18:30 et 20:00 à Rouillas-bas, dans le local mis gracieusement à notre disposition par Mme Boyer, que nous remercions vivement. Cependant, cet hébergement est provisoire et l'association est toujours à la recherche d'un local

Parmi les animations proposées par l'association, vous pourrez assister :

Samedi 26 mars à la projection du film

"Nos enfants nous accuseront" du réalisateur JP Jaud

Salle de la Voute à Aydat

Pour plus d'informations : <http://www.cheires-amap.org/>

HYLA 63

Cette année encore, l'association HYLA 63 (*) se prépare à pratiquer la collecte des crapauds communs lors de leur migration à La Cassière.

La barrière a été installée fin février mais elle n'est pas relevée afin de permettre d'affiner les données de flux naturel des amphibiens en **migration au niveau de la route**. Des bénévoles vont alors compter les amphibiens lors de sauvetages nocturnes, puis la barrière sera relevée pour procéder aux collectes



matinales jusqu'à la fin de la migration.

Les élèves des écoles d'Aydat, Fohet et Rouillas-bas sont, cette année encore, prêts à venir identifier, compter et relâcher les amphibiens, prenant ainsi très au sérieux leur rôle d'apprentis «écocitoyens».

Par ailleurs, le projet de système de crapauduc sur ce site suit son cours grâce au concours de diverses structures associatives et territoriales.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <http://hyla63.free.fr/>

(*) association de protection des amphibiens et de leur biotope dans le Puy-De-Dôme

Bulletin d'adhésion 2011 à AQUAVEYRE

Carte de membre : 10 euros Carte famille (2 pers. et plus) : 20 euros ou plus

Nom, prénom :

Adresse :

Courriel :

Bulletin à retourner avec votre règlement à
AQUAVEYRE, c/o A. Gauthier, 23 route des Puys, La Cassière, 63970 AYDAT

Vos questions sur internet : aquaveyre@laposte.net

Une réunion s'est tenue à Aydat le 29 janvier 2011, à l'appel du collectif TMD.

Il y était question d'échanger des expériences et de définir un programme d'action autour de la question de la téléphonie mobile, suite aux multiples sollicitations reçues par le collectif.

Parmi les personnes présentes : Serge BOUCHET, producteur maraîcher à proximité d'une antenne de téléphonie mobile installée depuis une dizaine d'années. Il a développé des symptômes d'hypersensibilité depuis que de nouveaux

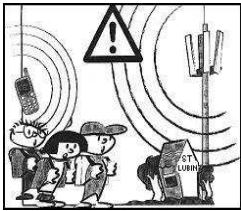
blocs de type UMTS (3G) ont été installés. Une autre personne a présenté ses inquiétudes quant à la proximité d'une antenne récemment équipée de l'UMTS près des habitations : les deux habitants les plus proches de cette antenne seraient décédés d'un cancer. Une jeune maman a également exposé ses craintes liées à l'installation d'une nouvelle antenne UMTS à proximité de son village. On perçoit au travers de ces témoignages les appréhensions et questionnements des habitants. Ils veulent s'informer sur les ondes

électromagnétiques, leurs provenances, leurs effets sur la santé.

A l'issue de la séance, il a été décidé :
1 - De poursuivre l'action d'information auprès du public.

2 - D'agir autour de l'antenne UMTS en construction à Phialeix (mise en œuvre d'une action médiatisée).

3 - De soutenir l'action de Serge BOUCHET pour défendre son outil de travail et sa santé.



Notre collectif n'est pas opposé au téléphone mobile !

Face à nos doutes, nous voulons que l'Etat fasse appliquer le principe de précaution. Nos actions visent l'évolution de la réglementation pour le respect des personnes.

Si vous souhaitez nous rejoindre : 04.73.78.33.05, 04.73.79.35.13, 06.22.79.53.70 ou tmdaydat@neuf.fr

Les technologies du sans fil dans notre environnement

Elles sont présentes aujourd'hui tout autour de nous :

- GSM et DCS (téléphonie mobile classique)
- UMTS ou 3G (téléphonie mobile avec accès multimédias)
- WIFI (Internet, jeux et télécommunications sans fil - faible portée)
- WIMAX (équivalent au WIFI mais rayonnant sur environ 50 km de rayon)
- DECT (téléphone fixe sans fil)
- BLUE TOOTH (système de communications sans fil entre matériels électroniques)
- RFID (puces électroniques), compteurs radio relevés, jeux et consoles qui utilisent la technologie WIFI, par exemple les consoles WII, DS, babyphones et écouteurs bébé, ampoules basse consommation, etc.

Ces technologies émettent des signaux caractérisés par ;

- Leur hyperfréquence - 3 bandes de fréquences pour la téléphonie mobile GSM, DCS et UMTS - 900 MHz - 1800 MHz - 2100 MHz. C'est la fréquence de référence qui porte l'énergie. Ces bandes de fréquence ont été abandonnées par l'armée car nocives pour le personnel militaire.
- Leur modulation en fréquences extrêmement basses (ELF) qui portent l'information. La toxicité réside dans ce cas par résonance avec les fréquences cérébrales.
- Leurs pulsations : émissions par micro-saccades, non continues. D'où plusieurs fréquences en multipulsation chaotique.

De tout cela résulte une agression physiologique du corps humain aux niveaux moléculaire et cellulaire. Les émissions de ces technologies sont nocives du fait de leur structure physique.

Les pathologies résultant de l'exposition aux champs électromagnétiques (ECM)

Les désordres résultant de l'exposition aux ECM conduisent à des perturbations physiologiques primaires telles que la perte d'étanchéité de la barrière sang / cerveau, des perturbations dans la régulation membranaire des cellules, des dommages génétiques par ruptures non réparables de fragments d'ADN, etc.

Ces perturbations physiologiques ont à leur tour pour effet des pathologies telles que :

- maux de tête, nausées, perte d'appétit, dépression, irritabilité,

- troubles du sommeil, vertiges et chutes, troubles sensoriels, pertes de concentration,
- perturbations du système immunitaire avec multiplication des lymphocytes,
- altérations de la peau, psoriasis, purpura,
- perturbations de l'encéphalogramme,
- atteintes aux appareils des sens optique, auditif, olfactif.

Dans certains cas il y a évolution vers des pathologies lourdes :

- cancers, du cerveau, des liquides, du système endocrinien,
- maladies auto-immunes,
- épilepsie, démarrage ou réactivation,
- interruptions de grossesse et malformations prénatales,
- l'ElectroHyperSensibilité (EHS) qui comporte fréquemment des douleurs intenses et dont les niveaux aigus conduisent à une exclusion sociale parfois presque totale, par impossibilité de résidence dans des lieux électrifiés.

Les mesures, les normes

Pour une station de base de téléphonie mobile, le paramètre de mesure de l'exposition du corps humain est le niveau du champ électrique qui s'exprime en "volts par mètre" (V/m).

Des scientifiques internationaux indépendants recommandent pour la téléphonie mobile une Valeur Limite d'Exposition (VLE) à 0,6 V/m, seuil de précaution sanitaire. En France, la VLE est actuellement à 41 V/m pour une antenne GSM à 900 Hz. Ce consensus à 0,6 V/m provient du fait que des effets biologiques et/ou sanitaires ont été constatés dès 0,7 V/m lors d'études publiées dans des revues scientifiques.

Sites internet de référence :

www.robindestoits.org

www.priartem.fr

www.criirem.org



Source : <http://www.robindestoits.org/attachment/242130/> - Décembre 2010